

sur l'urgence qu'il y a pour tous les États concernés de prendre des mesures constructives en vue de régler d'une façon équitable et durable le problème politique du Moyen-Orient. On a été d'accord qu'il faut appuyer les efforts de M. l'ambassadeur Jarring, représentant spécial du Secrétaire général des Nations Unies et des quatre puissances qui, de concert, tentent d'accomplir des progrès vers un règlement d'ensemble qui appliquerait toutes les dispositions de la résolution 242, adoptée le 22 novembre 1967, par le Conseil de sécurité.

Après avoir étudié la situation qui règne en Indochine, les Chefs de Gouvernement ont constaté qu'elle était encore une source d'inquiétude. Ils préconisent pour cette région le rétablissement d'une paix durable fondée sur le règlement politique qui assurerait à tous les peuples d'Indochine la possibilité de façonner leur propre avenir conformément à leurs intérêts nationaux et sans ingérence étrangère.

Le Canada et l'Union soviétique attachent une grande importance à l'existence des Nations Unies et réaffirment qu'ils sont déterminés à rechercher les moyens de consolider l'Organisation et d'accroître son aptitude à maintenir la paix et la sécurité universelles, en application de la Charte des Nations Unies. Il en va de même pour la Déclaration sur le renforcement de la sécurité internationale adoptée par les Nations Unies, et ils expriment l'espoir que les États membres s'entendront sur les modalités pratiques d'application des dispositions principales. Chacun est en faveur du recouvrement des droits légitimes de la République populaire de Chine en qualité d'unique représentante du peuple chinois aux Nations Unies.

Les Gouvernements du Canada et de l'Union soviétique estiment qu'il importe au plus haut point de collaborer pleinement au règlement des problèmes que posent la préservation et l'amélioration du milieu humain, y compris certains problèmes spécifiques comme la pollution des mers. La Conférence des Nations Unies sur l'environnement de 1972 pourrait apporter une contribution notable à l'étude de cette question si intimement liée aux conditions de vie et au progrès de la civilisation.

Au cours des entretiens sur les relations bilatérales canado-soviétiques, chaque partie a noté avec satisfaction l'essor des échanges de visites entre chefs de gouvernement et chefs politiques des deux pays, de même qu'entre représentants du monde des affaires et d'autres milieux et, par là même, la multiplication des contacts dans les domaines de la science, de l'éducation et de la culture.

Ils sont d'avis que l'accroissement des échanges et de la coopération dans les secteurs scientifique, technique, culturel et autres resserrera les relations d'amitié à l'avantage de chaque partenaire. Dans ce but, les Chefs de Gouvernement ont signé un accord général destiné à élargir leurs échanges.

Conscients de l'importance qu'il y a d'intensifier la coopération économique, scientifique et technologique, que facilitent d'ailleurs les similitudes des conditions naturelles et des problèmes économiques des deux pays, les Gouvernements du Canada et de l'URSS ont décidé d'autoriser les organismes appropriés à chercher des moyens d'établir une coopération bilatérale à long terme dans ces secteurs en profitant des avantages de la division internationale du travail.

Les deux parties se sont penchées avec profit sur la proposition soviétique visant à la conclusion d'un accord général relatif à la coopération technologique et industrielle et au développement économique. Le Canada poursuivra l'étude de cette proposition.

Les Chefs de Gouvernement ont également exprimé leur satisfaction devant les progrès accomplis dans la mise en oeuvre des dispositions de l'accord entre le Gouvernement du Canada et celui de l'URSS sur la coopération pour l'application industrielle de la science et de la technologie. Ils ont observé que les travaux de la Commission mixte canado-soviétique, créée en vertu de l'accord, se déroulent harmonieusement et que la prochaine réunion de cet organisme se tiendra au Canada en 1972. Les groupes de travail établis par la Commission mixte ont fait porter leurs efforts sur les secteurs industriels qui offrent les meilleures perspectives de coopération et d'accroissement des échanges commerciaux. Ces groupes ont dressé des programmes utiles d'activités pratiques pour l'année qui vient. De part et d'autre, on a indiqué son intention d'appuyer l'oeuvre utile de la Commission mixte et des groupes de travail dans les divers secteurs de l'industrie et dans la mise au point et la coordination de programmes portant sur des recherches et des réalisations conjointes dans les domaines économique et technologique.

Au sujet des relations commerciales canado-soviétiques, le Gouvernement canadien s'est dit satisfait de la récente signature d'un contrat pour la vente de blé. Ce produit de base continuera de faire l'objet d'échanges commerciaux entre les deux pays. Le Canada est en faveur d'un accroissement des importations soviétiques, en particulier de machines et de matériel, et s'emploiera à le faciliter; l'Union soviétique adoptera la même attitude à l'égard des importations canadiennes.

Les deux Gouvernements sont convenus que les négociations concernant la prolongation de la durée de l'Accord commercial pour une nouvelle période de quatre ans seront entamées au début de la prochaine année. Ils ont également décidé qu'au cours de ces négociations, ils examineront la proposition canadienne visant à créer une commission mixte chargée des consultations sur le plan commercial.

Confirmant ainsi l'importance qu'elles accordent aux régions de l'Arctique canadien et soviétique, les deux parties ont fait la revue des progrès réalisés dans le développement du Nord. On a noté que les